

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

DECRET D/2022/ 0 4 6 2 /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT AVANCEMENT AU GRADE DE COLONEL DE
PROTECTION CIVILE.**

LE PRESIDENT

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, Portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 06 octobre 2021, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2021/0034/PRG/CNRD/SGG du 21 octobre 2021, portant Nomination du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile ;
Vu le Décret D/2022/0063/PRG/CNRD/SGG du 27 janvier 2022, portant Attributions et Organisation du Ministère du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
Vu le Décret D/2022/0350/PRG/CNRD/SGG du 16 juillet 2022 portant nomination d'un premier Ministre par Intérim ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 aout 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du gouvernement ;
Vu le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défenses et de Sécurité ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les Lieutenant-Colonel de Protection Civile dont les Prénoms, Noms, Matricules et Grades suivent, sont promus au grade de Colonel de Protection Civile conformément au tableau suivant :



N°	Prénoms et Noms	Matricules	Grades Actuels
1	Mohamed CAMARA	208226 S	Lieutenant-Colonel de Protection Civile
2	Mohamed Lamine DIAKITE	208271 R	Lieutenant-Colonel de Protection Civile
3	Seidy Maabel KENEMA	229913 M	Lieutenant-Colonel de Protection Civile

Article 2 : le présent décret, qui abroge toutes dispositions contraires, prend effet pour compter du 1^{er} Janvier 2023 sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 01 OCT 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA